



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 23 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, **le 23 décembre 2024 à 19 heure 30.**

Ordre du jour

Séance publique

Communication - Autorisations

1. *MR-172 Prestation de serment de Madame Adeline GEORGES, Présidente C.P.A.S en tant que membre du Collège Communal.*

Urbanisme - Environnement - Logement

2. *AL - 637.621 - Convention de mise disposition du site d'Ellinchamps pour en faire une réserve naturelle domaniale - Approbation*

Intercommunales-Associations-Fabriques

3. *MR - 185.5. C.P.A.S. - Budget ordinaire et extraordinaire 2025 - Tutelle d'approbation.*

Finance - Comptabilité

4. *AL - 471 - BUDGETS COMMUNAUX ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2025*

Technique

5. *LC - 649 - Prêt à usage d'une pièce de collection (dévidoir de pompier) à la province du Luxembourg*

Finance - Comptabilité

6. LB - 506.18 - Consorts SCHNEIDER - Fouy d'en Bas n° 10 - Prescription acquisitive

Fait à Tellin, le 12 décembre 2024

Par le Collège Communal,

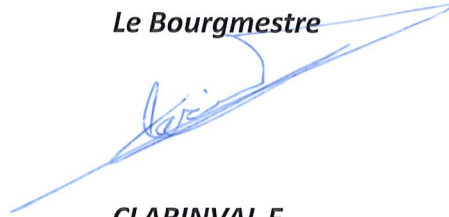
La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre



CLARINVAL F.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10). Une réunion d'information technique sur le budget 2025 est programmée le jeudi 19.12.2024 à 16h30 à la salle du conseil communal de Resteigne.